

SCOT DE LA MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE
RAPPORT DE PRÉSENTATION



TOME IX

**Suivi de la mise en œuvre du SCOT
et évaluation**



métropole
ROUENORMANDIE

SOMMAIRE

I - L'ACCOMPAGNEMENT À LA MISE EN ŒUVRE DES ORIENTATIONS DU SCOT	3
II - LE SUIVI ET L'ÉVALUATION DES EFFETS DU SCOT	4
III - LES INDICATEURS ENVISAGÉS POUR LE SUIVI ET L'ÉVALUATION DU SCOT	5
IV - UNE GOUVERNANCE ADAPTÉE	14

TOME IX

**Suivi de la mise en œuvre du SCOT
et évaluation**

L'élaboration du dossier de SCOT ne constitue qu'une première étape d'une démarche dont la dynamique doit se poursuivre après l'approbation du document. L'accompagnement et le suivi actif de la mise en œuvre des orientations du SCOT ainsi que l'évaluation de ses effets sur le territoire font partie intégrante de cette démarche.

I- L'ACCOMPAGNEMENT A LA MISE EN ŒUVRE DES ORIENTATIONS DU SCOT

La Métropole Rouen Normandie se dote, au travers du SCOT, d'un outil pour mieux gérer et organiser le fonctionnement de son territoire et améliorer le cadre de vie de ses habitants. Cet outil doit désormais trouver sa traduction sur le territoire notamment via les documents dits de rang inférieur.

Conformément à l'article L122-1-15 du Code de l'Urbanisme, devront ainsi être compatibles avec le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) du SCOT de la Métropole Rouen Normandie :

- les documents d'urbanisme sectoriels (notamment PLH, PDU) ;
- les documents d'urbanisme locaux (PLU et cartes communale) ;
- les plans de sauvegarde et de mise en valeur ;
- certaines opérations foncières et d'aménagement (ZAD, ZAC, lotissements et constructions de plus de 5 000 m² de surface plancher) ;
- les projets soumis à autorisation d'exploitation commerciale et les projets d'établissements de spectacles cinématographiques soumis à autorisation.

Le principe de compatibilité implique que les documents, opérations et projets mentionnés ci-dessus ne doivent pas remettre en cause l'économie générale du SCOT et ne doivent pas être en contradiction avec les orientations du DOO.

Dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du SCOT, la Métropole Rouen Normandie devra donc s'assurer et garantir la compatibilité de ces documents, opérations et projets avec les orientations du SCOT. La traduction et l'application locale des orientations générales d'aménagement et d'urbanisme du SCOT impliquent un changement d'échelle et de niveau de précision, avec un travail de délimitation et d'affinement des règles (protection de l'agriculture, délimitation fine de l'armature naturelle, droits à construire...).

A travers les compétences qu'elle exerce, la Métropole Rouen Normandie élabore les documents sectoriels devant être compatibles avec le SCOT, tels que le PLH et le PDU, et à terme le PLUI : elle est ainsi en mesure d'y traduire les orientations du SCOT. Néanmoins, les acteurs publics ou privés qui élaborent et portent les autres documents, opérations et projets, notamment les documents locaux d'urbanisme, doivent quant à eux être accompagnés pour la transcription des orientations du SCOT.

Cet accompagnement nécessite un travail de sensibilisation, de pédagogie et d'animation qui sera mis en place par la Métropole, en lien avec des partenaires tels que le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) de la Seine Maritime et le PNR (Parc Naturel Régional) des Boucles de la Seine Normande. Dans ce cadre, pourront notamment être mis en place :

- Des réunions d'information sur les orientations du SCOT ;
- Des guides méthodologiques ou fiches thématiques à destination des collectivités et opérateurs, expliquant les principales orientations du SCOT et proposant une « boîte à outils » pour traduire ses orientations ; le CAUE 76 édite à ce titre, en collaboration avec la Métropole, un guide pédagogique sur le thème de la qualité paysagère et architecturale ayant vocation à faciliter l'appropriation des orientations du SCOT ;

- Une expertise et un accompagnement technique des porteurs de projets et des communes faisant évoluer leur document d'urbanisme afin d'assurer la cohérence des projets avec les orientations du SCOT ;
- Des visites d'opérations « exemplaires » afin de promouvoir l'innovation dans les domaines de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire en cohérence avec les objectifs du SCOT.

II - LE SUIVI ET L'ÉVALUATION DES EFFETS DU SCOT

1. Le suivi des effets du SCOT

La mise en œuvre du SCOT nécessite un suivi continu afin de vérifier que les objectifs fixés dans le SCOT sont bien atteints. A défaut, il s'agira de mesurer les écarts entre les intentions affichés dans le SCOT et les évolutions constatées sur le territoire.

Le suivi du SCOT implique plus particulièrement de :

- suivre les effets du SCOT sur le développement du territoire ; il s'agit entre autres d'identifier si la localisation et les formes du développement résidentiel, économique et commercial du territoire s'inscrivent dans les objectifs affichés par le SCOT en matière d'organisation de l'espace ;
- suivre l'évolution des problématiques environnementales du territoire sur lesquelles le SCOT peut avoir des incidences ; il s'agit entre autres d'identifier si le développement du territoire se fait dans le respect des objectifs fixés par le SCOT relatifs à la protection de l'environnement et des paysages.

Le suivi continu des effets du SCOT sur le territoire nécessite la mise en place et l'alimentation d'observatoires thématiques, en collaboration avec les différents partenaires ayant contribué à l'élaboration du SCOT.

2. L'évaluation des effets du SCOT

Le SCOT est un outil évolutif : s'il fixe des objectifs et des orientations à l'horizon 2033, il doit pouvoir tenir compte de la réalité des évolutions territoriales au cours des 18 prochaines années. S'il s'avère que certains objectifs fixés dans le SCOT au moment de son approbation ne sont plus en adéquation avec la dynamique de développement observée sur le territoire, alors les objectifs du SCOT pourront être ajustés ou revus.

En application du code de l'urbanisme (article L122-13 du code de l'urbanisme), le SCOT devra ainsi faire l'objet d'une « **analyse des résultats de son application**, notamment en matière d'environnement, de transports et de déplacements, de maîtrise de la consommation d'espaces et d'implantations commerciales », **au plus tard six ans après son approbation**, puis au plus tard tous les 6 ans après sa mise en révision complète ou la décision de son maintien en vigueur. C'est au regard de cette analyse, qui est communiquée au public et à l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, que la Métropole statuera par délibération sur le maintien, la révision partielle ou complète du SCOT. A défaut d'une telle délibération, le SCOT deviendrait caduc.

Cette analyse a pour objectif d'apprécier l'application des orientations du SCOT sur le territoire, d'évaluer les impacts tant positifs que négatifs de leur mise en œuvre. Cette évaluation doit notamment permettre d'identifier les incidences éventuelles du SCOT sur l'environnement qui n'auraient pas été préalablement anticipées : le rapport de présentation définit ainsi « les critères, indicateurs et modalités retenus » permettant « d'identifier à un stade précoce, les impacts négatifs

imprévus et envisager, si nécessaire, les mesures appropriées» (article R122-2 du code de l'urbanisme).

Afin de réaliser ce bilan, des éléments d'analyse et de compréhension des évolutions du territoire sont prévus à travers la mise en place d'un **tableau de bord qui précise les principaux indicateurs de suivi** des objectifs du SCOT (cf ci-après). L'état o des indicateurs à l'année d'approbation du SCOT, qui n'est pas renseigné dans le présent tome, sera réalisé dans l'année qui suit son approbation. Néanmoins, le diagnostic territorial et l'état initial de l'environnement permettent d'identifier l'état o pour la grande majorité des indicateurs définis.

Par ailleurs, au-delà du bilan évaluatif obligatoire au plus tard tous les 6 ans, des bilans intermédiaires pourront être réalisés sur certaines thématiques à enjeux stratégiques en fonction de la disponibilité des données et de la pertinence de les analyser à des échelles de temps réduites. Ces bilans intermédiaires pourront prendre la forme par exemple de publications thématiques ou géographiques (par territoire de proximité par exemple).

III - LES INDICATEURS ENVISAGES POUR LE SUIVI ET L'ÉVALUATION DU SCOT

Afin de suivre de manière continue la mise en œuvre du SCOT et d'effectuer une évaluation régulière tous les 6 ans, les indicateurs sont définis au regard des objectifs du SCOT qui sont, pour rappel :

- Organiser le développement du territoire (notamment résidentiel) selon les différents niveaux de l'armature urbaine ;
- Limiter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers ;
- Protéger la biodiversité et la qualité des ressources naturelles via l'armature naturelle du territoire ;
- Préserver et valoriser les paysages du territoire ;
- Préserver les ressources et prendre en compte les risques ;
- Développer un habitat équilibré et favoriser la mixité sociale ;
- Assurer un développement commercial cohérent avec l'armature commerciale du territoire ;
- Renforcer l'attractivité économique du territoire ;
- Protéger et valoriser les activités agricoles et forestières ;
- Assurer une urbanisation cohérente avec les réseaux de transports en commun ;
- Favoriser une mobilité durable au sein du territoire.

Plus précisément, les indicateurs de suivi sont définis de manière à répondre aux grandes questions suivantes qui renvoient aux principaux objectifs fixés dans le PADD du SCOT :

- L'attractivité économique et résidentielle du territoire est-elle renforcée ?
- Le développement du territoire se fait-il dans une logique de gestion économe du foncier ?
- Le développement résidentiel se fait-il dans une logique de solidarité et de mixité ?
- Le développement résidentiel, économique et commercial contribue-t-il à une organisation spatiale plus cohérente prenant en compte la mobilité des ménages ?
- L'armature urbaine du territoire est-elle confortée ?
- Le cadre de vie des habitants est-il préservé ?
- Les ressources naturelles et les espaces naturels, agricoles et forestiers sont-ils protégés et valorisés ?

Pour apporter des éléments de réponse à ces questions, les indicateurs sont définis et organisés au sein d'un tableau de bord. La liste d'indicateurs n'est pas exhaustive mais elle permet de suivre les grandes évolutions du territoire. Le tableau de bord pourra néanmoins être complété et certains indicateurs détaillés par la suite afin de suivre plus spécifiquement certains phénomènes ou dynamiques.

Les indicateurs retenus peuvent être à la fois quantitatifs, chiffrés, alors que d'autres sont plus qualitatifs, notamment lorsqu'il s'agit d'apprécier les impacts du SCOT en termes de qualité paysagère, urbaine, etc.

La fréquence d'analyse des indicateurs sera appréciée au regard de la disponibilité des données et en fonction des échelles de temps nécessaires pour observer les évolutions du territoire. Certains indicateurs nécessiteront notamment de faire référence à une période antérieure à celle de l'approbation du SCOT afin de réellement appréhender les évolutions du territoire sur le long terme.

L'objectif du tableau de bord est avant tout d'effectuer des croisements d'indicateurs et d'en extraire une information accessible, support d'aide à l'évaluation et la décision. Un indicateur peut en effet permettre de suivre plusieurs objectifs, et inversement un objectif peut nécessiter de croiser plusieurs indicateurs. Cela nécessitera donc un travail en transversalité, de simplification et de synthèse.

Les indicateurs seront appréciés à l'échelle de l'ensemble du territoire du SCOT et certains pourront être déclinés en fonction des niveaux de l'armature urbaine afin d'identifier les dynamiques de développement au sein des différents niveaux.

L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE ET RESIDENTIELLE DU TERRITOIRE EST-ELLE RENFORCEE ?		
Dynamiques et évolutions à observer	Indicateurs de suivi	Sources de données
Dynamique démographique et attractivité résidentielle	Evolution du nombre d'habitants et ménages	INSEE - RP
	Evolution des soldes naturel et migratoire	INSEE - RP
	Nombre de logements construits	DREAL - Sitadel
Dynamique de l'emploi et attractivité économique	Evolution du nombre d'emplois par secteurs d'activités et zoom sur les emplois des fonctions métropolitaines supérieures	INSEE - RP
	Evolution du nombre d'établissements économiques et des créations d'entreprises par secteurs d'activités et par niveau de positionnement stratégique des zones	INSEE - Sirène CCI, collectivités C
	Evolution de l'offre et la demande en immobilier et foncier d'entreprise	CI, Métropole Rouen Normandie et leurs partenaires
Dynamique de l'enseignement supérieur	Evolution du nombre d'étudiants et de formations supérieures proposées	CESAR
Dynamique touristique et culturelle	Evolution de la fréquentation des principaux sites touristiques et équipements culturels	DRAC, Métropole
	Evolution du nombre d'établissements d'hébergement et de lits	Comité Départemental du Tourisme, OTSI
Accessibilité et ouverture du territoire	Evolution de la fréquentation des axes routiers hyper structurants desservant le territoire	Conseil Général
	Evolution de la fréquentation des axes ferroviaires, fluviomaritimes et aéroportuaires desservant le territoire	Conseil Général et Régional
	Cartographie de l'état d'avancement des grands projets d'infrastructures de déplacements	Porteurs des projets
	Cartographie du réseau de fibre optique Evolution du nombre de ménages et d'entreprises desservis par la fibre optique	Opérateurs Opérateurs

LE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE SE FAIT-IL DANS UNE LOGIQUE DE GESTION ECONOMIQUE DU FONCIER ?		
Dynamiques et évolutions à observer	Indicateurs de suivi	Sources de données
Artificialisation des sols	Evolution de l'artificialisation des sols par principaux usages (habitat, économie, infrastructures et équipements)	Métropole/AURBSE - MOS/MUE
	Part de la construction de logements neufs et de locaux d'activités (en nombre et surface) accueillie en renouvellement du tissu urbain et en extension urbaine	DGI - Majic
	Evolution de la surface de potentiel foncier à vocation résidentielle identifié dans les documents d'urbanisme	Métropole, PLU
Evolution des densités	Nombre moyen de logements par hectare sur l'ensemble des opérations réalisées par niveau d'armature	DREAL - Sitadel et DGI - Majic
	Evolution de la part de l'habitat individuel et collectif	DREAL - Sitadel et INSEE - RP DGI - Majic
	Evolution de la densité bâtie dans les zones d'activités économiques Nombre d'études de densification réalisées	Métropole, PLU

LE DEVELOPPEMENT RESIDENTIEL SE FAIT-IL DANS UNE LOGIQUE DE SOLIDARITE ET DE MIXITE ?		
Dynamiques et évolutions à observer	Indicateurs de suivi	Sources de données
Diversité du parc de logements	Evolution des types de logements (taille, forme, statut d'occupation)	INSEE - RP
	Evolution du parc de logements sociaux	DREAL - RPLS
	Evolution du nombre d'aires dédiées aux gens du voyage et de leur capacité d'accueil	Métropole
Amélioration du parc de logements existants	Nombre de logements réhabilités	OPAH, PIG, bailleurs
	Evolution du nombre de logements « inconfortables » et « potentiellement indignes »	INSEE - RP

LE DEVELOPPEMENT RESIDENTIEL, ECONOMIQUE ET COMMERCIAL CONTRIBUE-T-IL A UNE ORGANISATION SPATIALE PLUS COHERENTE PRENANT EN COMPTE LA MOBILITE DES MENAGES ?		
Dynamiques et évolutions à observer	Indicateurs de suivi	Sources de données
Cohérence entre la localisation du développement résidentiel et les transports en commun	Nombre et part des logements neufs construits dans les périmètres d'attractivité autour des arrêts et gares de lignes de transport structurantes	DGI - Majic
	Evolution de la densité de logements dans les périmètres d'attractivité autour des arrêts et gares de lignes de transport structurantes	DGI - Majic
Cohérence entre la localisation du développement économique et les transports en commun	Nombre et part des locaux d'activités implantés dans les périmètres d'attractivité autour des arrêts et gares de lignes de transport structurantes	DGI - Majic
	Evolution de la densité de locaux d'activités dans les périmètres d'attractivité autour des arrêts et gares de lignes de transport structurantes	DGI - Majic
Cohérence entre la localisation du développement commercial et les transports en commun	Nombre, surface et part des commerces implantés dans les périmètres d'attractivité autour des arrêts et gares de lignes de transport structurantes	CCI, Préfecture - CDAC
Cohérence entre la localisation de l'emploi et de l'habitat	Evolution du taux d'emploi par commune : rapport entre nombre d'emplois au lieu de travail et actifs ayant un emploi dans la commune	INSEE - RP
	Evolution de la distance des déplacements domicile-travail	INSEE - RP
Cohérence entre la localisation de l'habitat et des commerces et services	Evolution du nombre et de la surface de commerces par polarité commerciale	CCI, Préfecture - CDAC
Evolution des infrastructures de déplacements	Evolution du linéaire de transports en commun structurants	Métropole
	Evolution du linéaire d'infrastructures routières structurantes	Conseil Général
	Evolution du linéaire d'aménagements piétons et cyclables	Métropole
	Evolution des aires de covoiturage (nombre de places)	Conseil Général
Evolution de la mobilité	Evolution des parcs relais (nombre de places)	Métropole
	Evolution du taux de motorisation des ménages	INSEE - RP

	Evolution des modes et des distances de déplacement des ménages	Métropole - EMD
	Evolution de la fréquentation des transports en commun structurants	Métropole
	Evolution de la fonction d'échanges aux abords des gares	Métropole

L'ARMATURE URBAINE DU TERRITOIRE EST-ELLE CONFORTÉE ?

Dynamiques et évolutions à observer	Indicateurs de suivi	Sources de données
Dynamique de développement résidentiel des différents niveaux d'armature	Nombre de constructions neuves par niveau d'armature	DREAL – Sitadel
	Evolution du nombre de ménages par niveau d'armature	INSEE – RP
	Evolution de la surface artificialisée par l'habitat par niveau d'armature	Métropole/AURBSE - MOS/MUE
Dynamique de développement économique des différents niveaux d'armature	Evolution du nombre d'emplois et d'établissements économiques par niveau d'armature	INSEE - RP et Sirène
	Evolution de la surface artificialisée par l'économie par niveau d'armature	Métropole/AURBSE - MOS/MUE
Dynamique de développement commercial des différents niveaux d'armature	Evolution du nombre et de la surface de vente des commerces par niveau d'armature	CCI, Préfecture - CDAC
	Evolution de la surface artificialisée par les commerces par niveau d'armature	Métropole/AURBSE - MOS/MUE

LE CADRE DE VIE DES HABITANTS EST-IL PRESERVE ?		
Dynamiques et évolutions à observer	Indicateurs de suivi	Sources de données
Exposition des populations aux risques	Nombre de logements neufs construits en zone inondable selon le niveau d'aléa et en zones de risques technologiques	DGI - Majic
	Part des surfaces imperméabilisées dans les opérations d'aménagement	Métropole
Changement climatique et qualité de l'air	Nombre de sites pollués réhabilités / en cours de réhabilitation	BRGM - BASIAS, BASOL
	Evolution des émissions de GES par secteur d'activité	Observatoire Climat Energie Haute Normandie
	Evolution de la consommation énergétique	Air Normand
	Nombre de jours annuels de dépassement des valeurs limites de qualité de l'air (ozone, dioxyde d'azote, particules) et population exposée à ces dépassements	Observatoire Climat Energie Haute Normandie
Exposition aux nuisances	Recensement d'opérations exemplaires intégrant les principes d'adaptation aux changements climatiques	Métropole
	Nombre de logements construits dans les zones de bruit identifiées par la cartographie	DGI - Majic
Qualité des paysages et du patrimoine	Quantité de déchets non dangereux produite (déchets ménagers et assimilés)	SMEDAR
	Suivi photographique régulier des points de vue et cône de visibilité préservés par le SCOT et de quelques sites caractéristiques (paysages, ensembles urbains emblématiques, d'opérations nouvelles d'aménagement, de fronts urbains, d'entrées d'agglomération...)	Métropole
	Suivi de l'occupation des sols des coupures d'urbanisation	Métropole/AURBSE - MOS/MUE, PLU

LES RESSOURCES NATURELLES ET LES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS SONT-ILS PROTEGES ET VALORISES ?		
Dynamiques et évolutions à observer	Indicateurs de suivi	Sources de données
Gestion et qualité de la ressource en eau	Evolution de la qualité des eaux de surface et souterraines	Agence de l'Eau
	Taux de saturation des stations d'épuration	Métropole
	Prélèvements en eau par usage (eau potable, agriculture, industrie) sur le territoire et pour l'alimentation du territoire	Agence de l'eau
Gestion et qualité des ressources en matériaux	Part des matériaux extraits des carrières du territoire, des matériaux recyclés et des matériaux renouvelables utilisés dans les nouvelles constructions	DREAL, UNICEM
	Surfaces de carrières ouvertes et volumes autorisés associés	DREAL
Consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers	Réaménagement écologique de carrières en fin d'exploitation	Documents de gestion des sites Métropole/AURBSE - MOS/MUE
	Evolution des surfaces des espaces naturels, agricoles et forestiers : nombre d'hectares artificialisés par an en moyenne, par niveau d'armature et par usage	
Evolution de l'armature naturelle	Suivi cartographique des dispositions traduisant les réservoirs et corridors de biodiversité	Métropole, PLU
	Suivi de la surface et de la qualité des différentes composantes de l'armature naturelle (trames boisée, aquatique et humide, calcicole, silicicole)	SRCE
	Recensement des actions de préservation et de reconquête des espaces naturels fragilisés	Métropole
Evolution de la nature en ville	Localisation et surfaces des espaces de nature en zone urbanisée	Métropole/AURBSE - MOS/MUE et Métropole - Plan de gestion des espaces verts
	Suivi des modes de gestion des espaces verts	
Evolution des espaces et activités agricoles	Evolution de la surface occupée par l'agriculture	Métropole/AURBSE - MOS/MUE
	Evolution de la SAU totale et moyenne / exploitation	Chambre agriculture – RGA
	Evolution du nombre d'exploitations agricoles	Chambre agriculture – RGA

	Evolution du nombre d'exploitations en agriculture biologique	GRAB Haute Normandie
	Nombre et localisation de mesures de protections (ZAP, PAEN...) mises en place pour les secteurs agricoles à enjeux spécifiques	Métropole
Evolution des espaces et activités forestières	Evolution de la surface occupée par les forêts Suivi des dispositifs de protection des espaces boisés	Métropole/AURBSE - MOS/MUE Métropole, PLU

IV - UNE GOUVERNANCE ADAPTEE

Dans la continuité de la démarche d'élaboration du SCOT qui a mobilisé une grande diversité d'acteurs, la mise en œuvre du SCOT nécessite une gouvernance adaptée organisée autour de quatre entités complémentaires qui contribueront au suivi de la mise en œuvre des orientations du SCOT et apprécieront l'opportunité d'éventuelles évolutions à apporter au document au cours des 18 prochaines années :

- **La Commission Urbanisme, Planification et Habitat** : cette commission, composée d'une trentaine d'élus de la Métropole, aura pour rôle de suivre l'application des principes du SCOT dans les documents locaux d'urbanisme et autres projets devant être compatibles avec les orientations du SCOT. Au-delà du suivi de l'évolution des documents locaux d'urbanisme des communes, elle s'assurera également de la transcription des orientations du SCOT dans le PLUi.
- **La Conférence Métropolitaine des Maires** : cette instance de débats qui réunit les maires des 71 communes de la Métropole sera sollicitée pour alimenter les réflexions sur les documents de planification, notamment dans le cadre de l'élaboration du PLUi, et sur les grands projets d'aménagement métropolitains, et sera donc garante de la traduction des orientations du SCOT dans ces documents et projets. Cette conférence pourra être plus particulièrement impliquée au moment de l'évaluation du SCOT en tant que lieu d'échanges et de réflexions sur le bilan qui sera dressé et sur la nécessité ou non de réviser le SCOT.
- **Les Conférences Locales des Maires** : ces instances qui représentent cinq territoires de proximité (Austreberthe-Cailly, Val-de-Seine, Seine-Sud, Rouen, Plateaux-Robec) constituent des échelons locaux d'animation, de concertation et de débat sur l'élaboration et la mise en œuvre des grandes politiques métropolitaines d'aménagement, dont le SCOT et le futur PLUi. Dans le cadre de la mise en œuvre du SCOT, ces instances locales auront pour rôle d'articuler au mieux les projets locaux avec les orientations du SCOT, de faire remonter et partager les informations sur les projets et de relayer localement les actions de sensibilisation et de pédagogie pour la mise en œuvre du SCOT. Ces instances auront également vocation à rendre compte de la mise en œuvre locale des orientations du SCOT, et notamment des difficultés éventuellement rencontrées. Leurs avis seront ainsi sollicités dans le cadre de l'évaluation du SCOT.
- **Le Conseil Consultatif de Développement** : cette instance composée des représentants institutionnels, associatifs et civils, qui a largement été impliquée dans le cadre de l'élaboration du SCOT continuera de jouer son rôle de relais d'information auprès de la société civile et pourra être sollicitée dans le cadre des bilans et évaluations du SCOT, notamment pour apporter des avis et propositions sur les modifications et améliorations à apporter au document dans le cadre de son éventuelle révision.



Ces différentes instances seront également en mesure, dans le cadre de la mise en œuvre du SCOT, d'exprimer la nécessité d'organiser des ateliers de travail ou de réaliser des études spécifiques sur des secteurs à enjeux stratégiques (exemple des « ateliers de la ville intense » dans les secteurs à enjeux de déplacements).

Les bilans thématiques ou géographiques réguliers ainsi que le bilan obligatoire qui sera réalisé tous les 6 ans après l'approbation du SCOT seront présentés à l'ensemble de ces instances qui seront amenées à se positionner sur le choix d'ajuster ou non les orientations du SCOT au regard de l'évolution du territoire.

Par ailleurs, la collaboration avec les territoires voisins (Pays du Roumois, Pays entre Seine et Bray et la Communauté d'agglomération Seine Eure) se poursuivra dans le cadre de l'InterSCOT afin d'assurer la mise en œuvre cohérente des orientations des 4 SCOT approuvés ou amenés à l'être. Plus qu'un lieu d'échanges entre les territoires, l'InterSCOT permet de partager une connaissance commune des enjeux relatifs à l'InterSCOT, d'initier une réflexion sur la durée autour de thématiques ciblées (déplacements, commerce...) mais également d'engager des collaborations sur des projets concrets s'inscrivant dans les objectifs communs des SCOT des 4 territoires. Le travail d'animation de la démarche InterSCOT à travers l'organisation de Conférences d'Elus et la réalisation d'études alimentant les réflexions à cette échelle seront menés en étroite relation avec l'Agence d'Urbanisme de Rouen et des Boucles de Seine et Eure (AURBSE).

Comme indiqué précédemment, le travail de pédagogie et d'accompagnement des collectivités et porteurs de projets pour faciliter la transcription des orientations du SCOT sera mené par les acteurs techniques de la Métropole, notamment en étroite collaboration avec le CAUE 76 et le PNR des Boucles de la Seine Normande.

Des partenariats avec des associations ou institutions pourront également être établis dans le cadre du suivi du SCOT, notamment sur la thématique de l'environnement, afin d'alimenter ou approfondir certains indicateurs.

Métropole Rouen Normandie

Le 108

108 allée François Mitterrand

CS 50589

76006 ROUEN CEDEX

www.metropole-rouen-normandie.fr

